

LETTRE D'ENTENTE No 17

entre

L'UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE
ci-après appelée « l'Université »

et

**L'ASSOCIATION DES PROFESSEURS D'ENSEIGNEMENT CLINIQUE
DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE
DE L'UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE (CSQ)**
ci-après appelée « l'APECFMUS »

Objet : Activité d'agrément interne

CONSIDÉRANT le barème d'unités académiques établi à 15 UA pour cette activité.

CONSIDÉRANT le mandat spécifique accepté par le Syndicat et par la Faculté de médecine, conformément à l'Annexe G de la convention collective en vigueur.

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT

L'Université versera une rémunération totale de 15 H pour chaque professeur d'enseignement clinique qui réalise une activité d'agrément interne.


La rémunération de l'activité d'agrément interne inclut la préparation, la visite, les différentes rencontres (résidents, professeurs, directeurs), la rédaction du rapport final et toute autre tâche jugée nécessaire à la réalisation de ce mandat.

À la date de signature, la présente entente fait partie intégrante de la convention collective en vigueur.

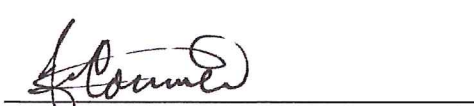
En foi de quoi les parties ont signé ce 23 février 2021.


Pour l'Université


Personne représentante dûment autorisée


Témoïn

Pour l'APECFMUS


Personne représentante dûment autorisée


Témoïn